

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 183

présenté par
Mme Buis

ARTICLE 5 QUINQUIES

À la fin de l'avant-dernière phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« acteurs associatifs locaux »

les mots :

« associations locales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.